

Les plaisirs du rapprochement des RSP Ou différentes possibilités offertes pour se tirer d'embarras

Nos syndicats locaux nous nous ont fait le plaisir d'offrir à l'UDAF la double transmission des feuilles de soins, c'est à dire l'envoi à la CPAM de la part AMO, et de la seule part AMC-papier à l'UDAF, cela afin de soulager la comptabilité de l'UDAF aux dépends de celles des médecins. Qu'ils en soient remercié, d'autant qu'il s'agit le plus souvent de gens qui ne se déplacent pas, et pour lesquels sont donc faites des FSP.

Prenons l'exemple de Patricia.....la caisse rembourse donc la part AMO à hauteur de 14.70 euros. **Un clic droit sur la ligne, un clic sur « recherche.. »**

Liste des FSE du retour de paiement 00001419.RSP :

Patient	FSE	LOT	Date L...	Date ...	AMO	AMC
T [REDACTED] NDE	0		28/11/06	01/12/06	242,00 €	
RE [REDACTED] ELINE	0		28/11/06	01/12/06	60,00 €	
[REDACTED] PATRICIA	0		28/11/06	01/12/06	14,70 €	
[REDACTED] ANA	18467	180	29/11/06	01/12/06	14,70 €	6,30 €
BONNET STEPHANIE	18468	180	29/11/06	01/12/06	14,70 €	6,30 €

.....et les recettes non payées s'affiche dans la fenêtre du bas.

Factures à rapprocher

Mode de paiement : TPYV (Tiers-payant yves)

Date de Réglement : 01/12/2006 Tiers Payant :

	Patient	Date	Régl. AMO	Régl. AMC
<input checked="" type="checkbox"/>	[REDACTED] Patricia	09/10/2006	14,70 €	6,30 €
<input type="checkbox"/>	[REDACTED] Patricia	13/11/2006		
<input checked="" type="checkbox"/>	CZERWINSKI Tatiana	25/11/2006	14,70 €	6,30 €

mais quelle recette « pointer » ? pour le savoir, **un clic sur la « loupe bleue »** située à droite fait apparaître le détail du RSP dans la fenêtre du haut.

ochement de paiement RSP - FSE

des FSE du retour de paiement 00001419.RSP :

- Malade : PATRICIA [REDACTED]
- Critère archivage : 06332110101042914
- Acte : C (09/10/06)
- Cumul des montants précédents : 14,70 €
- Cumul des montants précédents : 316,70 €

Mais il y a un hic.....en pointant cette recette, la part AMC est prise aussi en considération, et si l'on ne fait pas attention.....la comptabilité sera fausse....

Il faut donc **faire un double clic sur la recette** (ici celle du 09/10/06) dans la fenêtre du bas, ce qui ouvre une boîte « modification des montants dûs »

Modification des montants dûs

Paiement Restes dûs Règlements à appliquer

Patient : Patricia [redacted] [icon] [X]

Tiers payant AMO : CPAM 16 [icon] [X] 14,70 €

Tiers payant AMC : UDAF [icon] [X] 6,30 €

Il faut décocher le tiers-payant pour l'UDAF...

Modification des montants dûs

Paiement Restes dûs Règlements à appliquer

Patient : Patricia [redacted] [icon] [X] 6,30 €

Tiers payant AMO : CPAM 16 [icon] [X] 14,70 €

Tiers payant AMC : [redacted] [icon] [X]

puis re-cocher la recette avec cette fois-ci prise en charge de la seule part AMO

Date de Réglement : 01/12/2006 [icon] Tiers Payant :

	Patient	Date	Régl. AMO	Régl. AMC
<input checked="" type="checkbox"/>	[redacted] Patricia	09/10/2006	14,70 €	
<input type="checkbox"/>	[redacted] Patricia	13/11/2006		

Astuce : Un double-clic sur un acte du RSP dans la fenêtre du haut (V ci-dessous) permet de savoir comment l'acte a été remboursé sans que l'on doive faire des additions.....

Acte : V (07/11/06)
 Montant remboursé AMO : 20,00 €
 Montant remboursé AMC : 0,00 €
 Acte : MD (07/11/06)
 Critère archivage : 06332110101042909

Factures à rapprocher

Nouvel ennui.....il y a un euro de trop !! comment retrouver l'erreur ?? c'est sans doute une recette 31 euros qui n'est réglé que 30.....il faut la chercher...à partir du RSP..et la trouver.....sous peine d'erreurs en comptabilité.....

Montant total réglé : **791,50 €**

Modifier

AMC	FSE	LOT

Montant rapproché : **792,50 €**

pas d'autre solution (si on ne veut pas tout recommencer à zéro) que de retourner à la boîte de « modification des montants dûs » par un double-clic sur la ligne concernée, remplacer le 31 par 30 (dans le cas présent), il restera une scorie de 1 euro qu'il faudra aller corriger par la suite dans le dossier du patient.

Modification des montants dûs

Paiement Restes dûs Règlements à appliquer

Patient : Yolande [redacted] 1,00 €

Tiers payant AMD : CPAM 16 30,00 €

Tiers payant AMC : [redacted]

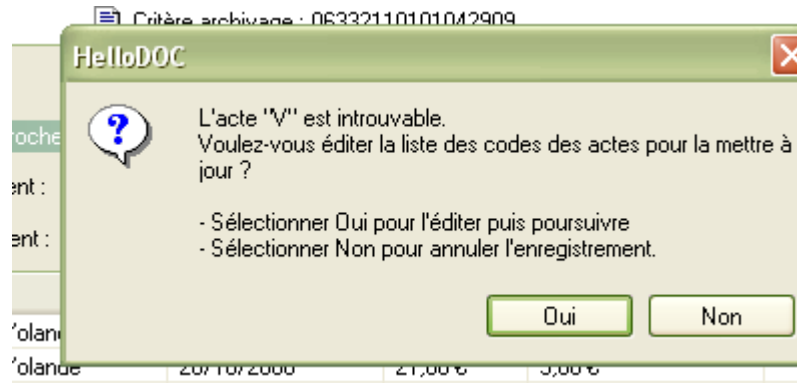
Les totaux sont équivalents en haut et en bas, on peut alors rapprocher le RSP...

☑	PATIENT	DATE	AMT	AMT
☑	[redacted] Yolande	31/10/2006	21,00 €	9,00 €
☑	[redacted] Yolande	07/11/2006	30,00 €	
☑	[redacted] Yolande	16/11/2006	21,70 €	9,30 €

Montant rapproché : **791,50 €**

Rapprocher Forcer Annul

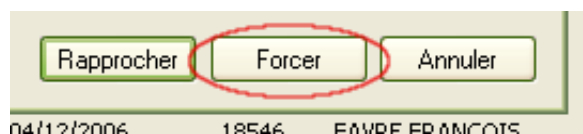
Hélas, nouvelle anomalie.....



si on clique sur « oui », on arrive à cette boîte, mais pas question de créer un nouvel acte pour l'occasion.....ce qui empêche de faire un rapprochement.....

Acte	Montant	Libellé
SES	31.50	suite examen de sant
V DE	31.00	Visite + DE
VD	43.60	Visite dimanche
VMAD	31.00	Visite maintien à dom
VU	43.60	Visite urgente
VN	64.50	Visite de nuit 24/6h
V+MDN	59.50	Visite de nuit justifiée
RMT	40.00	forfait annuel ALD

Pas d'autre solution alors que de « forcer » pour continuer et de vérifier par la suite le résultat...et ce qui a pu se passer.....



Il manque seulement 30 euros en comptabilité.....cela ne fait donc qu'une seule recette à aller vérifier.....mais après avoir trouvé la responsable.....

	Juin	Juil.	Aoû.	Sep.	Oct.	Nov.	Dec.
FI Or	21,00 €						
mmv		21,00 €					
nné							
tal	761,50 €			761,50 €			

Voici donc la coupable une recette inscrite « V » d'on ne sait d'où.....la principale anomalie étant cependant qu'elle est considérée comme payée alors qu'elle n'est pas transcrite en comptabilité...il faut donc annuler le paiement, transformer le V en VMAD (VMAD), et refaire le paiement pour qu'il aille enfin en comptabilité..

YV	<input type="radio"/>	20/10/2006	Acte : V Montant : 30,00 € Paiement : TPYV
YV	<input type="radio"/>	31/10/2006	Acte : VMAD Montant : 30,00 € Paiement : TPYV
YV	<input checked="" type="radio"/>	28/11/2006	Acte : VMAD Montant : 31,00 € Paiement : TPYV

Type : RECETTE Problème : <hors problème> Alarme :

Par : Monsieur Le : vendredi 20 octobre 2006 A : 17:43

Date de l'acte	20/10/2006
Date de paiement	01/12/2006
Total	30,00 €
Total payé	30,00 €
Total dû	31,00 €
Acte	V 1,00
Paiements	01/12/2006 : 21,00 € (TPYV) 01/12/2006 : 9,00 € (TPYV)

cette fois-ci, la comptabilité est juste (valeur du RSP)

Hamid		21,00 €	AA	7
stationné	30,00 €	30,00 €		
Total	791,50 €	791,50 €		

Jun. Juil. Aou. Sep. Oct. Nov. Dec.

Il n'y a plus qu'à aller corriger dans le dossier-patient la recette 31 euros payée 30 afin de supprimer la scorie de 1 euro que l'on a rencontré en cours de route.

Code :	VMAD	31,00 €	Ac
Coef :	1,00	31,00 €	SE
Km :	0 km		VD
Total :		31,00 €	VM

Paiement Restes dûs

Mode	Montant	Mode
TPYV	30,00 €	Mod
		FSPF

gal